

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



110^e séance – jeudi, le 7 février 2013

Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen 25 rue Laurier



Procès-verbal

Présents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n° 3)
Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n° 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n° 9)
M. Guy Latreille, citoyen
Mme Victoria Reichel, citoyenne
Mme Robin Goldstein, Citoyenne
M. Jean-Marie Bergeron, Citoyen
M. Luc Douaire, Citoyen
M Louis-Éric Ouellet, Commission jeunesse
Mme Julie Martineau, Groupe d'Action Équiterre

Absents

Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
M. Pierre Girard, citoyen

Secrétaire

Mme Delphine Azoulay, chargée de projets - PGMR

Ressources internes

Mme Catherine Lorient, coordonnatrice de la Politique environnementale
Mme Chantal Marcotte, directrice par intérim du Service de l'environnement
M. Alexandre Dumas, coordonnateur de projets en environnement

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECRETARIE

1 Mot de bienvenue

M. Riel préside la Commission. Il souhaite la bienvenue aux membres présents. Chaque membre se présente lors d'un tour de table.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

M. Riel constate les présences et la réunion débute à 18h05.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par Mme Champagne et appuyé par M. Ouellet, est accepté :

Ordre du jour

- Mot de bienvenue
- Constatation des présences et ouverture de la réunion
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal de la séance du 6 décembre 2012
- Signature du procès verbal de la séance du 6 décembre 2012
- Suivi du procès verbal de la séance du 6 décembre 2012
- Date de la prochaine assemblée : *le 7 mars 2013*
- **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :**
 - a.** Programme Changez d'air! (Catherine Lorient)
 - b.** Bilan 2012 de l'application de la réglementation sur les arbres (Alexandre Dumas)
 - c.** Bilan 2012 de la Gestion des matières résiduelles (Delphine Azoulay)
 - d.** Bilan 2012 de la Politique environnementale (Catherine Lorient)
- Période de questions citoyennes
- Varia
 - a. Calendrier de travail – 2013
 - b. Soirée conférence *Économisons l'énergie!* et distribution de trousseaux d'économie d'énergie et d'eau potable le 21 février 2013
 - c. Comité d'évaluation – Fonds vert volet I 2013
- Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012

L'approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012 est proposée par M. Bergeron et appuyée par Mme Reichel.

5 Signature du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre sera envoyé à Madame Champagne pour signature.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2012

Il n'y a pas de commentaires sur le procès-verbal du 6 décembre 2012.

7 Date de la prochaine assemblée

M. Latreille propose de reporter l'assemblée au 14 mars 2013 en raison de la semaine de relâche.

Note : Suite à la séance de la CCEDD, il a été convenu que la prochaine séance se tiendrait le 21 mars 2013.

8 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

a. Programme Changez d'air! (Catherine Lorient)

Description du programme

Initié et géré par [l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique \(AQLPA\)](#), le programme CHANGEZ D'AIR! s'inscrit dans une volonté de mettre en place des solutions concrètes et réalistes qui contribuent à améliorer la qualité de l'air au Québec. Pour être admissible au programme CHANGEZ D'AIR!, il suffit :

- D'être un particulier (et non une entreprise) et habiter une des [municipalités participantes](#) du Québec;
- D'être propriétaire d'un appareil de chauffage non conforme aux nouvelles normes environnementales (une personne éligible par adresse).

Les propriétaires admissibles peuvent recevoir de 500 \$ à 700 \$ de remise pour se mettre aux normes ou 200 \$ pour le retrait de l'appareil de chauffage. Le programme provincial a eu beaucoup de succès en 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la remise est accessible seulement aux citoyens dont la résidence principale se situe dans une municipalité qui participe financièrement au projet, à raison de 100 \$ par appareil désuet.

Commentaires

Mme Champagne demande des explications supplémentaires sur le programme CHANGEZ D'AIR!. Mme Lorient explique que le programme est limité à une demande par foyer. De plus, dès que l'entente sera signée entre la Ville de Gatineau et l'AQLPA, les citoyens pourront avoir accès au programme de subventions. Mme Lorient indique qu'il s'agit de 30 000 propriétés gatinoises qui possèdent un foyer, selon le rôle d'évaluation. Monsieur Riel demande si les foyers de plaisir sont compris dans ce chiffre. Mme Lorient répond positivement.

Dix mille dollars sont prévus au plan d'action de la Politique environnementale de 2012, ce qui permettrait de subventionner 95 citoyens à hauteur de 100\$ de subvention additionnelle à la subvention offerte par le biais du programme. Mme Champagne trouve que cela ne représente pas beaucoup de demandes potentielles. Le programme provincial est basé sur le principe du premier arrivé, premier servi. M. Riel indique donc qu'il y a urgence d'agir dans ce dossier.

Résolution

CONSIDÉRANT QU'EN adoptant une Politique environnementale, la Ville de Gatineau s'engage à faire preuve de leadership et à agir dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QU'UN des objectifs du plan d'action de la Politique environnementale est de participer à la lutte au smog et qu'il y était prévu montant de 10 000 \$ en 2012;

CONSIDÉRANT QUE la fumée qui émane des poêles à bois et des foyers non certifiés par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou l'United States Environmental Protection Agency (EPA) contribue au smog hivernal et nuit à la santé cardio-pulmonaire des citoyens de manière significativement plus élevée que les appareils certifiés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois résidentiel, *Changez d'air!*, dont l'objectif principal est de réduire de façon importante le nombre de particules fines et de journées de smog hivernal en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage non certifiés sur le territoire du Québec à l'exception de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'À compter du 1^{er} janvier 2013, l'accès au programme *Changez d'air!* sera limité aux résidents des municipalités participantes et qu'un résident vivant dans une municipalité n'ayant pas adhéré au programme ne pourra se prévaloir des remises pouvant aller jusqu'à 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'EN date du 28 décembre 2012, 75 municipalités, réparties dans 13 régions du Québec, ont transmis à l'AQLPA une résolution de participation au programme *Changez d'air!* dont Québec, Sherbrooke, Lévis et Repentigny :

Il est proposé par M. Bergeron et secondé par M. Latreille

R-CCEDD-2013-02-07/01

Que cette Commission recommande au Conseil de la Ville de Gatineau de participer au programme *Changez d'air!* de l'AQLPA en accordant un montant de 100 \$ supplémentaire à la remise offerte par l'organisme, pour chaque appareil de chauffage résidentiel au bois retiré ou remplacé sur son territoire dans le cadre de ce programme, jusqu'à concurrence de 95 appareils remplacés, financé à même les sommes disponibles du plan d'action de la Politique environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Bilan 2012 de l'application de la réglementation sur les arbres (Alexandre Dumas)

Description

Une présentation du bilan de l'application de la réglementation sur les arbres est effectuée par M. Dumas. Des modifications réglementaires ont été apportées à l'été 2012 au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (501-2005) : les articles 17, 19, 62, 70 et 113 ont été modifiés. Le Règlement a été adopté à la séance du 3 juillet 2012 et est entré en vigueur le 10 juillet 2012.

La réglementation sur les arbres est appliquée à la fois par les services de l'urbanisme et de l'environnement. Le Service de l'environnement a engagé un préposé aux arbres pour une durée de 6 mois dans l'équipe du Contrôle environnemental. Ce dernier, après inspection sur le terrain, délivrait une autorisation d'abattage ou une lettre expliquant le refus d'autorisation.

Description

M. Riel se demande pourquoi le nombre d'avis d'infraction donnés est bien plus élevé que celui des constats d'infraction (41 avis de courtoisie contre 6 constats d'infraction en 2012). M. Dumas indique que 2012 était la première année d'application du règlement : ainsi, la Ville a dans un premier temps donné des avis. Un constat n'est envoyé que lorsque le citoyen a agi de mauvaise foi. Par exemple, si le citoyen a abattu son arbre alors qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation, un constat est envoyé. M. Riel demande si l'application du règlement sera plus sévère la deuxième année. M. Dumas indique que la Ville prend cette direction. Par exemple, un citoyen est actuellement poursuivi pour la valeur monétaire d'un arbre qu'il a abattu sans autorisation et qui appartenait à la Ville.

Mme Apollon pose plus de questions sur les érables argentés que les citoyens ne peuvent pas planter mais qui sont tolérés une fois plantés. M. Dumas indique qu'il y a des améliorations à faire au niveau de la réglementation et que des propositions seront faites au printemps.

Mme Champagne demande des informations supplémentaires par rapport à l'application de cette réglementation :

- Le temps d'attente entre la demande d'abattage et la visite du préposé sur le terrain est de 2 à 3 semaines.
- Un certificat d'autorisation est délivré par propriété : il peut toucher plusieurs arbres sur une même propriété.
- Le projet pilote (embauche d'un technicien pendant 6 mois) a coûté près de 26 000\$ (environ 20 000\$ de salaire et 6 000\$ pour la location d'un véhicule et l'achat de matériel). M. Dumas indique que l'étude de rentabilité (coûts vs revenus issus des constats d'infraction) n'a pas encore été réalisée.
- Le règlement prévoit qu'il y ait un arbre devant chaque propriété (1 arbre par 550 m² de terrain). Prévoit-on de l'appliquer dans les prochaines années? M. Dumas indique que pour l'instant, la Ville se concentre sur la protection des arbres. Mais le Service de l'environnement envisage de faire appliquer ce règlement prochainement. Cependant, l'application de cet élément de la réglementation se heurte à quelques obstacles :
 - Il existe des droits acquis datant d'avant la fusion des anciennes villes. Le Service de l'environnement souhaite réviser la réglementation afin de protéger la couverture arboricole et d'augmenter le verdissement. Le Service de l'urbanisme n'est cependant pas intéressé pour le moment à avoir une charge de travail supplémentaire et préfère se concentrer sur l'application du règlement au moment de la construction d'un nouvel édifice.

- Le Service de l'environnement a fait de la sensibilisation sur ce sujet à l'été 2012, à l'aide de la Patrouille environnementale composée d'étudiants. Or les réactions des citoyens sont plutôt négatives. M. Dumas indique qu'il va falloir faire énormément de sensibilisation quand la Ville sera prête à faire appliquer cet élément de la réglementation.

M. Riel propose que la Ville se concentre sur la protection des arbres existants plutôt que d'obliger les citoyens à en planter d'autres.

M. Latreille demande également des informations supplémentaires :

- Quelle est la définition d'un arbre ? M. Dumas indique qu'un arbre est considéré comme tel lorsque le diamètre atteint 10 cm à 1,30 m du sol dans le cas d'un feuillu ; ou lorsqu'il atteint 2 m de hauteur dans le cas d'un conifère.
- Quelle est la grille de critères pour le refus d'autorisation d'abattage? Le Service de l'environnement refuse de donner une autorisation d'abattage dans le cas d'un arbre dangereux. Ex : arbre avec une cavité au centre. Il existe un guide sur les arbres dangereux.
- Quel est le coût d'une demande d'autorisation? La demande d'autorisation d'abattage est gratuite. Cependant l'amende dans le cas d'un constat d'infraction est de 600\$ plus les frais administratifs fixés par la cour qui sont de 267 \$.

M. Bergeron suggère de faire un suivi sur les refus d'abattage afin de contrôler le respect de ces derniers. M. Dumas indique qu'il est prévu de faire la vérification des demandes qui ont été refusées pendant l'hiver. M. Bergeron souligne l'importance de ce point car selon lui, le programme peut s'autofinancer avec les poursuites des propriétaires qui ont reçu un refus et qui ont tout de même abattu leurs arbres.

15% des demandes d'abattage ont été faites pour cause de nuisances. M. Riel demande s'il s'agit de 15% des demandes effectuées avaient comme motif une nuisance ou s'il s'agit de 15% des demandes refusées qui l'ont été en raison d'une nuisance non fondée. M. Dumas ne peut répondre précisément à cette question et devra vérifier avec l'équipe du Contrôle environnemental. Vérification faite, c'est bien 15% des demandes qui avaient comme motif une nuisance. Il n'est pas possible de quantifier précisément combien de ces demandes ont été refusées mais lorsque la justification de la nuisance par le requérant était jugée non valide, la demande était refusée.

Mme Reichel se demande qui signale les infractions. Ce sont généralement les voisins ou l'inspecteur lui-même. Elle poursuit en demandant si la Ville envisage de faire un suivi des demandes d'abattage qui ont été autorisées. M. Dumas réplique que cela n'est pour le moment pas prévu à cause de la trop grande charge de travail. Cependant, le suivi pourra se faire lorsque le propriétaire devra remplacer l'arbre l'année suivante.

M. Douaire demande si le Service de l'urbanisme tient le compte des abattages de leur côté? M. Dumas n'en est pas sûr : le suivi est moins détaillé quant aux abattages des arbres dans les développements résidentiels et commerciaux.

M. Dumas conclut en affirmant que ce projet-pilote (un préposé pendant 6 mois) est un outil efficace pour protéger les arbres. M. Douaire aimerait que la courtoisie soit moins de mise que les constats d'infraction en 2013. M. Dumas indique que le nombre de constats sera probablement plus élevé que le nombre d'avis en 2013.

c. Bilan 2012 de la Gestion des matières résiduelles (Delphine Azoulay)

Description

Mme Azoulay présente dans un premier temps les objectifs provinciaux à atteindre d'ici 2015 dans le cadre de la nouvelle Politique québécoise de réduction des déchets. Elle dresse par la suite le bilan par filière en indiquant les résultats obtenus ainsi que les perspectives pour 2013. Voici un résumé des principales filières :

- Matières recyclables :
 - o Résultats : Taux de récupération de 67 %.
 - o Nouvel objectif : 70 % de récupération. De plus, il sera interdit d'enfouir le papier et le carton au niveau provincial en 2013.
 - o Perspectives pour 2013 : Proposer de renforcer l'application du règlement ; Poursuivre le déploiement de poubelles deux voies extérieures ; Sondage sur les freins et obstacles à la participation au programme ; Poursuivre les campagnes de communication et de sensibilisation relatives au recyclage ; etc.
- Matières compostables :
 - o Résultats : Taux de récupération de 42 %.
 - o Nouvel objectif : 60 % de récupération. De plus, il sera interdit d'enfouir les matières compostables au niveau provincial en 2020.
 - o Perspectives pour 2013 : Projets-pilotes dans les multilogements pour tester d'autres outils de collecte (*en attente d'une réponse pour une subvention de Recyc-Québec*) ; Sondage sur les freins et obstacles à la participation au programme ; Implanter la collecte des matières compostables dans les centres communautaires et petites bibliothèques ; Analyser la possibilité de construire une usine de compostage
- Écocentre :
 - o Résultats :
 - Matériaux secs : + 58% en 2012 par rapport à 2011
 - Métaux : + 114% par rapport à 2011
 - Produits électroniques apportés à l'écocentre : + 20%
 - RDD et pneus : - 15% par rapport à 2011
 - Nombre de visites reçues à l'écocentre : + 7 %
 - o Perspectives pour 2013 : Ouverture de l'écocentre Pierre Ménard au printemps 2013 ; Analyser les scénarios pour un écocentre à l'ouest de la ville
- Ordures ménagères : légère baisse de 2% par rapport à 2011.

Commentaires

M. Latreille demande quelles sont les solutions de compostage qui sont prévues pour les multilogements de 9 logements et plus dans le projet-pilote de 2013. Mme Azoulay répond qu'actuellement, la Ville est liée par une entente de confidentialité avec l'Université de Montréal (design industriel) pour une des solutions qui sera testée. Cependant, les autres outils de collecte qui seront testés sont des bacs roulants, des composteurs in-situ ou des conteneurs semi-enfouis. Mme Azoulay précise que la Ville est en attente d'une réponse de Recyc-Québec pour une subvention.

Mme Reichel et M. Douaire déplorent que la Ville souhaite fermer à terme l'écocentre du secteur d'Hull, une fois que l'écocentre du secteur ouest sera construit. En effet, ce dernier est très accessible pour les citoyens qui résident dans le secteur d'Hull.

Mme Reichel trouve que la tarification est élevée pour accéder à l'écocentre par rapport à d'autres municipalités. Mme Azoulay n'avait pas les données d'autres municipalités au moment de la présentation. Cependant, elle précise que le coût est peu élevé. Avec la carte Accès Gatineau+, chaque citoyen a droit à trois visites gratuites (soit trois mètres cubes) par année. La visite supplémentaire est au coût de 15\$.

M. Bergeron demande si le tonnage des matières compostables récupérées (21 000 tonnes) comprend les boues municipales. Mme Azoulay précise que les boues ne font effectivement pas partie de ce tonnage. Il s'agit uniquement des résidus alimentaires et des résidus verts acceptés dans le programme de collecte des matières compostables.

Mme Martineau se demande pourquoi la Ville n'a pas implanté des poubelles à trois voies dans les parcs municipaux. La décision a été prise en 2009 d'implanter des poubelles extérieures à deux voies et non à trois, en raison de la forte probabilité de contamination des matières. La

Ville souhaite avant tout obtenir des matières compostables de qualité pour un compost de qualité.

Mme Martineau se demande quelles seront les actions prévues pour réduire les déchets à la source ? Mme Azoulay répond que la Ville va penser à des actions pour promouvoir la réduction à la source dans le cadre de son prochain PGMR. Elle précise néanmoins qu'il est très difficile d'œuvrer dans ce domaine.

M. Riel s'interroge sur l'objectif provincial de 700 kg de matières résiduelles enfouies par habitant. Pourquoi la Ville n'en parle pas dans son bilan? Cet objectif est calculé par le gouvernement provincial. Le résultat de la Ville de Gatineau est calculé en tenant compte des tonnages des Institutions, Commerces et Industries (ICI) ainsi que du tonnage résidentiel qui sont envoyés aux sites d'enfouissement. La Ville n'a donc malheureusement pas beaucoup de contrôle sur cet objectif étant donné qu'elle offre ses services de gestion des matières résiduelles uniquement aux résidences.

Mme Goldstein souligne que selon le bilan 56% des gens sortaient leur bac brun à la rue en 2011 et se questionne sur le calcul du taux de participation. Mme Azoulay répond que ce taux est calculé sur les unités (foyers) qui ont des bacs bruns et non pas sur toutes les unités résidentielles du territoire. Afin d'atteindre son objectif de 29 000 tonnes, la Ville prévoit à la fois de faire des efforts au niveau de la participation des 1 à 8 logements et au niveau de la participation des 9 logements et plus. La Ville a donc prévu de réaliser un sondage au printemps 2013 afin de connaître exactement les freins et obstacles à la participation aux programmes de collecte des matières compostables et recyclables.

M. Bergeron s'interroge sur la procédure à suivre si des produits électroniques restent trop longtemps à la rue (car non ramassés par les éboueurs depuis le 1^{er} janvier 2011). Tous les citoyens confrontés à cette problématique peuvent appeler le 3-1-1. Par la suite, le propriétaire sera avisé soit par les équipes de gestion des matières résiduelles, soit par les équipes du contrôle environnemental s'occupant des nuisances.

d. Bilan 2012 de la Politique environnementale (Catherine Lorient)

Description

Mme Lorient présente le bilan des actions réalisées en 2012 dans le cadre de la Politique environnementale de la Ville.

Commentaires

M. Latreille évoque l'existence d'une ville américaine qui a banni les bouteilles de plastique. Il se demande s'il existe un moyen de les bannir également à Gatineau. Il propose de donner un contrat à un avocat pour savoir si cela est possible. M. Riel indique que le conseil est souverain au niveau des règlements municipaux : il s'agit juste d'avoir un courage politique. M. Douaire demande si la CCEDD est susceptible de recommander une telle proposition. M. Latreille va préparer une résolution pour le prochain ordre du jour, afin que les membres de la CCEDD puissent discuter de la pertinence d'un tel règlement.

M. Bergeron indique que le plan d'action de la Politique environnementale n'est pas assez clair sur le site web. En effet, on y retrouve des termes comme « PTI » qui ne veulent rien dire pour les citoyens. Il propose donc de le mettre à jour. M. Riel demande également à ce que la Ville en fasse une version plus conviviale. Mme Lorient propose de mettre les bilans annuels sur le site Web afin que les citoyens puissent savoir quelles ont été les actions entreprises dans les 5 dernières années. Mme Marcotte propose également de mettre un palmarès des 10 actions les plus importantes réalisées dans les dernières années.

M. Bergeron trouve que la Ville de Gatineau est peu dynamique dans la mise en œuvre de son programme de réduction des gaz à effet de serre (GES). La Ville envisage-t-elle de devenir carboneutre? Mme Marcotte répond que la première étape dans ce dossier serait que le conseil municipal attribue un budget sur plusieurs années pour ce dossier.

Mme Goldstein s'interroge sur les ajouts de pistes cyclables utilitaires. Mme Lorient n'avait pas encore les données au moment de la séance.

M. Latreille regrette que les citoyens doivent aller à l'école en voiture. Cela génère en effet beaucoup de GES. Mais il précise que ce n'est pas toujours de la responsabilité du citoyen puisque les villes ont été conçues pour les automobiles.

9 Période de questions citoyennes

Le citoyen présent, Gaétan Provencher, trouve regrettable que les objectifs du Plan de déplacements durables (PDD) soient sur 20 ans.

De plus, il aimerait connaître à combien s'élèvent les rejets des eaux usées.

10 Varia

a. Calendrier de travail 2013

Mme Lorient propose un calendrier de travail pour 2013. Il s'agit de la dernière année du plan d'action de la Politique environnementale. Il faut donc rédiger un autre plan d'action avant l'automne, avant les élections municipales. Mme Lorient propose donc que chaque séance de la CCEDD se consacre aux bilans des 5 dernières années par thématique. M. Bergeron souhaite recevoir les résultats quinquennaux avant chaque séance. M. Riel suggère une approche de type « table ronde » pour pouvoir mieux discuter de chaque thématique. Mme Martineau demande si des experts dans certains domaines peuvent être invités afin d'aider les membres à prendre des décisions éclairées pour le prochain plan d'action. Mme Lorient répond positivement.

Les membres de la CCEDD sont d'accord avec le calendrier proposé.

Mme Reichel signale qu'il y a une audience publique le 25 février avec la présentation du Plan de Déplacements Durables. Elle se demande s'il serait possible que les membres de la CCEDD puissent assister à une telle présentation.

b. Soirée conférence *Économisons l'énergie!* et distribution de trousseaux d'économie d'énergie et d'eau potable le 21 février 2013

Le Service de l'environnement recherche des citoyens intéressés à recevoir des trousseaux d'économie d'énergie et d'eau potable pendant cette soirée conférence. Les intéressés peuvent se manifester par courriel à loriot.catherine@gatineau.ca. La date butoir est le 16 février.

c. Comité d'évaluation – Fonds vert volet I 2013

Le comité d'évaluation se réunira en mars pour juger les projets reçus. L'enveloppe disponible est de 350 000\$. Mme Lorient demande à ce que des membres démontrent leur intérêt à faire partie du comité d'évaluation par courriel. Ils seront contactés ensuite pour organiser la rencontre.

11 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h20.